

# BIEN REUSSIR SON EPREUVE CYCLISTE

*Petit précis à l'usage des organisateurs du point de vue des arbitres.*

## **L'organisation matérielle des 3 lieux fixes essentiels :**

### 1-La salle d'accueil

Cette salle, chauffée en hiver, est destinée à accueillir les arbitres, plus d'une heure avant le début de l'épreuve. Elle doit comprendre au moins une table et trois chaises et posséder une ou deux prises de courant en fonctionnement. Elle pourra également accueillir les coureurs pour les formalités d'avant-départ. Selon la saison et les conditions météo, la convivialité de notre sport accepte une installation extérieure si celle-ci permet malgré tout de réserver un bon accueil des sportifs et des arbitres.

### 2-L'infrastructure d'arrivée

★ La ligne d'arrivée : Elle est matérialisée au sol selon le règlement général de la FFC (titre1, chapitre2, section3, paragraphe7, article 1.2.099). Pour les épreuves sur route, il est préférable que la route ne soit pas trop large : 5 mètres semblent être un bon maximum.

★ Le podium d'arrivée : Nécessairement couvert et abrité du vent et de la pluie, facilement accessible, situé perpendiculairement à la ligne d'arrivée et tangent à la route, il est à usage unique, c'est-à-dire réservé au juge à l'arrivée, au chronométreur et assistants éventuels. Si un animateur est présent, il doit-être en un autre lieu (podium en face ou à côté) et, dans tous les cas, il faut s'assurer que la sonorisation n'est pas dirigée vers le podium des arbitres. Pour les arrivées en nocturne, l'organisateur s'engage à installer un éclairage suffisant de part et d'autre de la ligne d'arrivée sur une distance d'au moins 20 mètres (10 mètres de chaque côté de la ligne). Si une arche gonflable est prévue, elle ne se trouve ni sur la ligne, ni après celle-ci : elle peut cependant se situer au moins 50 mètres avant la ligne d'arrivée. Des tables et des chaises en nombre suffisant seront prévues pour les arbitres et le chronométreur.

★ Le matériel : Si les arbitres possèdent leur propre matériel de chronométrage, de prises de notes, d'enregistrement, ils ne peuvent pas réaliser les images des arrivées. Elles seront réalisées par une personne mise à disposition par le club qui utilisera les moyens vidéo ou photo du club, du comité de Lorraine ou des comités départementaux.

3-La salle des délibérations : Celle-ci peut-être la salle ayant servi à l'accueil. Dans tous les cas, elle doit être inaccessible au public et aux coureurs et ne pas servir à autre chose (retour des dossards, buvette.....) Elle est équipée du matériel informatique nécessaire à l'établissement des classements (ordinateur, imprimante compatible et papier).

## **La relation organisateur/arbitres**

La désignation des arbitres est publiée sur le site du Comité de Lorraine dans la rubrique arbitre. A la moindre interrogation, n'hésitez pas à appeler le président du jury désigné pour votre épreuve ; il se peut d'ailleurs que celui-ci vous appelle quelques jours avant pour, lui aussi, avoir des réponses à ses questions, notamment dans le cas de départs décalés. Pour une bonne organisation et dans le respect de l'équité sportive, il n'est pas raisonnable d'avoir plus de 2 courses (1 départ décalé) sur le même circuit en même temps. Il se peut que des impératifs divers vous amènent cependant à des organisations particulières, faites-nous en part dès la déclaration de course pour que nous puissions anticiper. Nous vous conseillons cependant d'éviter d'avoir 2 courses sur route avec départs décalés et distances différentes sur un circuit trop court.

Pour un bon fonctionnement de la relation organisateur/arbitres, les organisateurs désigneront parmi leurs bénévoles, une personne qui, de l'accueil à la publication des résultats, collaborera avec le collègue des arbitres. Cette personne aura en charge de conduire les arbitres à la salle. Elle sera en possession de tous les documents administratifs relatifs à l'épreuve : les différents arrêtés, le dossier du comité de Lorraine, la liste d'émargement, les dossards et tous les documents utiles. Cette personne aura également en charge les boissons et collations pour les arbitres avant le départ (certains ont dû faire un long déplacement), mais aussi lors des délibérations (Un arbitre préférera toujours avoir un casse-croûte plutôt qu'un défraiement ultérieur). Ce bénévole peut-être bien évidemment la personne qui gère l'informatisation des classements et la diffusion de ceux-ci à la presse, aux coureurs, aux organisateurs chargés de la cérémonie de remise des récompenses.

### **A faire avant le départ**

★ La liste d'émargement : prévoir l'affichage d'une copie à l'entrée de la salle pour faciliter et accélérer le contrôle des licences.

★ Les dossards :

Pour les courses sur route :

Si le podium est à gauche, 1 seul dossard placé à gauche suffit.

Si le podium est à droite, il y a obligation de fournir 2 dossards par coureur.

Pour les autres épreuves (chrono, cyclo-cross...), un dossard côté podium est suffisant.

★ Inscription sur place, licence à la journée, encaissement :

Ces tâches seront remplies par une personne désignée par l'organisateur.

★ Classements particuliers

Ils seront signalés aux arbitres avant la distribution des dossards et ce, quelle que soit l'épreuve.

★ Les véhicules

Les véhicules dédiés aux arbitres (un véhicule par arbitre pour les courses sur route) seront mis à disposition 15 minutes avant le départ et équipés d'une liaison radio. Le chauffeur n'aura pas d'autre fonction pendant la durée totale de la course. Ils seront placés au moins 50 mètres en avant de la ligne de départ. Pour les critériums, un seul véhicule sera mis à disposition des arbitres.

### **Et le reste devrait bien se passer ....**

Bonne organisation

*Ce document est une aide pour tous les organisateurs, il est le fruit de la collecte de nombreux faits rencontrés lors des saisons précédentes. La commission des arbitres vous remercie d'y prêter attention et de ne pas l'oublier dans le fond d'un dossier. Participants à la réussite de notre sport, les arbitres restent à votre disposition pour contribuer avec vous au développement du cyclisme.*

*Rédigé en décembre 2013 par la commission arbitrale du Comité de Lorraine*